



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
2 avril 2025

Date d'affichage :
2 avril 2025

Objet

N° 25.04.15 – 020
Affectation des résultats

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE MORESMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Dominique PERRON, Aurélie SOUBESE, Elodie MONTERO.

Procuration : Aurélie SOUBESE donne procuration à Florian DEYGAS – Elodie MONTERO donne procuration à Philippe SAINT MARTIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Après clôture des comptes, conformes au compte financier unique 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter les résultats de l'excédent de fonctionnement (E) 2024 de la façon suivante :

Affectation

- a à l'investissement pour assurer le besoin de financement au 31/12/2024
- b pour assurer l'autofinancement de la section d'investissement 2025
- c report à nouveau créateur en section de fonctionnement 2025
- d déficit antérieur reporté

• **MAISON DE SANTE**

- E 109 181,97 €
- a 85 153,12 €
- b
- c 24 028,85 €

Le budget Maison de Santé étant intégré au Budget Principal à compter du 1er Janvier 2025 à la demande de la Préfecture, ce résultat sera intégré au Budget Principal

• **C.S.I.V.**

- E 203 380,24 €
- a 67 818,30 €
- b
- c 135 561,94 €

• **CAMPING**

- E 738 401,23 €
- a 8 918,23 €
- b
- c 729 482,90 €

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 15 avril 2025

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250423-DELIB25_020-DE



- **FORET**

E 613 120,47 €
a 405 541,07 €
b
c 207 579,40 €

- **COMMUNE**

E 2 797 277,95 €
a 2 344 051,71 €
b
c 453 226,24 €

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE POUR PUBLICATION
LE 23.04.25
Mme Le Maire,



Soustons, le 15 avril 2025,
Madame le Maire,
Frédérique CHARPENEL.

